



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

PROCEDURES NEGOCIEE CONCURENTIELLE

Marché de services : Réalisation d'une évaluation finale dans le cadre du programme « Projet d'Appui à la Mobilisation des ONG françaises sur le Climat – Phase 4 »

Convention n° AFD : CFR1421 01 P

Pays	France
Mise en œuvre	Gret (Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques) –
Bailleurs	Agence Française de Développement (AFD)

Date limite de réception des offres :
Vendredi 26 septembre 2023 à 18 heures (heure de Paris)

Siège social

Campus du Jardin Tropical 45 bis av de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent Sur Marne – France

GRET

Nogent-sur-Marne, vendredi 22 aout 2025

Référence : Evaluation PAMOC4

Objet : Invitation à soumissionner une offre technique et financière pour le marché de services :
Réalisation de l'évaluation du projet « PAMOC4 »

Madame, Monsieur,

Le Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques (GRET) a reçu un financement de l'Agence Française de Développement, dans le cadre du projet « **Projet d'Appui à la Mobilisation des ONG françaises sur le Climat – Phase 4** ». Ce programme est mis en œuvre en France.

A cet effet, le GRET a le plaisir de vous adresser cette invitation à soumissionner une offre technique et financière dans le cadre du présent dossier d'appel d'offre pour la **réalisation d'une prestation de service relative à d'une mission d'évaluation du programme**.

Le lieu de la mission est le bureau du GRET à Nogent sur Marne et en distanciel. La date limite de soumission des offres est fixée le **26 septembre 2025, 18h00 heure de Paris**.

Le dossier d'appel d'offres joint à la présente invitation à soumissionner est composé d'instructions aux soumissionnaires et des termes de référence comprenant deux annexes. Par ailleurs, nous vous informons que les termes de référence du présent dossier d'appel d'offre ont été validés par l'Agence Française de Développement.

La référence du dossier d'appel d'offres est la suivante : **Evaluation PAMOC4**. Cette référence devra être rappelée à l'occasion de chaque correspondance.

A la réception de cet email, vous serait-il possible de :

- **Nous accuser réception de ce présent mail en indiquant la référence de publication de l'appel d'offres dans l'objet et ce, à l'adresse mail suivante : appel-offres@gret.org**
- **Nous confirmer votre intérêt ainsi que votre participation à cet appel d'offre.**

Nous sommes à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire à cet email. En espérant une réponse favorable à cette invitation.



Guillaume Quelin
Responsable de projet climat
GRET

INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

I. Disposition générales

Conflit d'Intérêt

- Il est exigé du Consultant qu'il fournisse des conseils professionnels objectifs et impartiaux, qu'en toutes circonstances il serve avant tout les intérêts de son Gret, que lorsqu'il dispense un avis, il s'assure de l'absence de conflit avec d'autres activités et avec les intérêts de sa société, et qu'il agisse sans considération d'une potentielle mission future.
- Le Consultant a l'obligation d'informer le Gret de toute situation présente ou éventuelle de conflit d'intérêt qui risquerait de le mettre dans l'impossibilité de servir au mieux l'intérêt du Gret. Faute d'informer le Gret sur l'existence de telles situations, la Proposition du Consultant pourra être rejetée ou son contrat résilié.
- Sans restriction au caractère général de ce qui précède et sous réserve des précisions apportées dans les Données particulières, le Consultant ne sera pas engagé dans les circonstances stipulées ci-après :

Relation avec le personnel du Gret : un Consultant (y compris son Personnel et ses Sous-traitants) qui a une relation d'affaires ou familiale proche avec un membre du personnel du Gret qui intervient directement ou indirectement dans (i) la préparation des Termes de référence des Services, (ii) le processus de sélection pour ledit Contrat ou (iii) la supervision de ce même Contrat, ne pourront se voir attribuer un Contrat sauf si le conflit qui découle de cette relation a été réglé d'une manière acceptable pour l'AFD pour la durée du processus de sélection et de l'exécution du Contrat.

Fraude et corruption

- Le consultant doit respecter les règles d'éthiques les plus rigoureuses durant l'exécution du contrat, et reconnaître :
 Ne pas avoir fait l'objet d'une quelconque condamnation pour fraude ou corruption ;
 Ne pas mobiliser des fonds d'origine illicite ;
 Ne donner lieu à aucunes pratiques anticoncurrentielles.

Prendre des mesures pour assurer l'absence de conflits d'intérêts lors de la mise en œuvre du projet, et notamment lors des passations de marchés

Le GRET réaffirme une tolérance zéro vis-à-vis des actes de corruption, fraude ou pratiques anticoncurrentielles de toutes natures

Le Consultant s'engage à signaler au GRET toute situation de fraude ou corruption pouvant affecter la mise en œuvre du projet dès que celle-ci est révélée. Le signalement peut être effectué soit directement auprès des équipes du GRET soit par le biais de l'adresse email reportfraud@gret.org.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le consultant doit respecter les mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vigueur et déclare :

- Ne pas figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les nations unies, l'union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
- Ne pas participer d'une quelconque manière que ce soit au blanchiment d'argent et/ou au financement du terrorisme ;

En application des règles de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, selon les obligations qui nous sont imposées par les bailleurs, le consultant accepte sans réserves que le GRET procède à des opérations de criblage dans un logiciel spécialisé de l'entité juridique et de son personnel dirigeant (Président, Directeur Général) afin de satisfaire aux exigences du bailleur. Pour cela il s'engage à fournir tout document d'identité officiel requis par le GRET pour les personnes dirigeantes ainsi que tout document officiel d'identification de l'entité juridique du partenaire, afin de permettre la mise en œuvre de ce criblage.

Le consultant est informé et accepte que les données personnelles confiées pour criblage et celles concernant son entité juridique soient conservées dans le logiciel pendant une durée de 5 ans après la fin du projet à des fins d'audit par le bailleur. Il dispose d'un droit d'accès et de demande de rectification de ces données. Le GRET s'engage à ce que ces données soient traitées de manière confidentielle et ne puissent être divulguées à des personnes non autorisées.

II. Proposition technique et financière

Le consultant invité à soumissionner devra fournir les éléments prévus dans les TDR, au point VI. C.

Il devra par ailleurs remettre avec son offre un extrait de KBIS, ou une attestation URSSAF d'existence de la structure individuelle. Pour les autoentrepreneurs exonérés de TVA, la mention sera clairement indiquée dans l'offre remise.

Les termes de références de cette consultation sont joints en annexe à ces instructions

III. Traitements des applications

II.1 Ouverture et Evaluation des offres

Une Proposition reçue par le GRET après la date et l'heure limites de dépôt des Propositions sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Consultant sans avoir été ouverte.

L'ouverture des offres aura lieu le lundi 29/09/ 2025 dans les locaux du GRET à Nogent sur Marne, 45bis avenue. L'ouverture des offres reçues par mail est publique et des représentants des soumissionnaires peuvent y assister.

Le Consultant n'est pas autorisé à altérer ou modifier sa proposition de quelque façon que ce soit après la date et l'heure limites de dépôt. Pour évaluer les Propositions, le GRET se basera uniquement sur la Proposition technique et la Proposition financière reçues. Le Consultant est réputé avoir inclus le prix de tout ce qui est nécessaire à la réalisation des Services dans sa Proposition financière, de telle sorte que les prix annoncés sont fermes et définitifs, non sujets à réévaluation.

Les éventuelles erreur d'addition ou de calcul dans la présentation de l'offre financière pourront être corrigées par le GRET. Le résultat ajusté de ces corrections sera pris en compte dans l'évaluation financière.

Toute information concernant le projet « PAMOC 4 » et incluse dans les documents de cet appel d'offres ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Les demandeurs acceptent de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à d'offres.

De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

II.2 Précisions concernant les TDR de la mission

Le soumissionnaire peut obtenir des précisions sur les TDR remis en pièce jointe. Les questions doivent être posées par écrits aux 2 adresses suivantes : « laurent@gret.org » et « quelin@gret.org », avant le 19/09/2025.

Les réponses seront apportées par écrits à tous les consultants qui auront manifesté leur intérêt pour la mission au plus tard le 23/09/2025.

II.3 Attribution du marché

Le GRET se réserve le droit de ne sélectionner aucun candidat si aucune offre n'était jugée satisfaisante, ou si les offres reçues dépassent le budget prévu.

Les soumissionnaires seront avisés par email ou courrier du résultat de la consultation et l'attributaire sera invité à négocier un contrat.